

EMAIL: GLOBALCOMPACT@UN.ORG TEL: +1 212 963 1490

31 Octobre, 2016

Monsieur Dumont,

Merci d'avoir écrit au Secrétaire général pour exprimer l'engagement de votre entreprise aux principes du Pacte mondial dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption. Nous saluons votre leadership à prendre cette décision et saluons la participation de votre entreprise dans le Pacte mondial - la plus grande initiative de citoyenneté d'entreprise du monde, avec des milliers de participants d'affaires et d'autres intervenants de la société civile, les syndicats et le gouvernement basé à plus de 160 pays.

Au cœur du Pacte mondial est une conviction que les pratiques commerciales qui sont enracinées dans les principes universels aident le marché mondial pour être plus socialement et économiquement inclusive, faisant ainsi progresser les objectifs collectifs de la coopération internationale, la paix et le développement. Ces objectifs sont essentiels pour la santé et le dynamisme du secteur privé compte tenu de la relation symbiotique entre les entreprises et la société. En effet, les entreprises participant au Pacte mondial travaillent avec diligence pour donner un sens concret à cette approche fondée sur des principes de changement.

Le Pacte mondial invite les entreprises participantes de poursuivre deux objectifs complémentaires: (1) internaliser les dix principes dans les stratégies, les politiques et les activités de l'entreprise et (2) d'entreprendre des projets pour faire avancer les objectifs de développement plus larges de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. Nous comprenons que la mise en œuvre des principes universels dans les affaires est un processus à long terme, et nous encourageons les participants à suivre une trajectoire d'amélioration continue. Cet engagement nécessite l'appui soutenu du leadership grâce à des activités et des partenariats en cours, ainsi que l'engagement d'une entreprise dans les dialogues, la volonté d'apprendre et de dévouement à des actions concrètes.

Comme une initiative volontaire, le Pacte mondial tire sa force de l'engagement et les actions de nos participants. Pour stimuler la mise en œuvre et le progrès, nous offrons diverses possibilités d'apprentissage et d'engagement pour nos participants. Ceux-ci comprennent: les réseaux nationaux de plus de 80 et régionales où les questions et les activités sont entraînés au niveau local; outils pratiques et des documents d'orientation sur les principes et les autres questions prioritaires; et les événements locaux et internationaux où les participants multi-parties prenantes peuvent échanger des expériences, participer à l'apprentissage et des exercices de problèmes de résolution, engager le dialogue et d'identifier des organisations similaires pour les projets de partenariat.

De plus amples détails sur ces activités peuvent être trouvées dans le document d'orientation ci-joint, «Après la signature: Guide de l'engagement dans le Pacte Mondial des Nations Unies» et sur le site Web du Pacte mondial (www.unglobalcompact.org).

M. Thierry Dumont
Directeur Général
Visible
Herstal

La crédibilité et la responsabilité sont des facteurs essentiels pour l'avancement du programme d'entreprise responsable - et pour protéger la légitimité du Pacte mondial. Par conséquent, une exigence clé pour la participation à l'initiative est la présentation annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP) qui décrit les efforts de votre entreprise pour mettre en œuvre les dix principes. première CdP de votre entreprise est à moins d'un an d'adhésion au Pacte Mondial, et chaque année par la suite. Nous prenons cette mesure de l'intégrité au sérieux et les entreprises qui ne parviennent pas à respecter les délais de COP consécutifs seront désactivés.

La Communication sur le Progrès sert beaucoup plus qu'une indication de l'engagement dans le Pacte mondial, et je vous encourage à considérer le processus comme un mécanisme permettant d'évaluer et de démontrer l'impact des actions de votre entreprise à intégrer des pratiques responsables dans les opérations au jour le jour et d'apporter des changements significatifs dans la société. Directives pour la préparation et la soumission de la COP de votre entreprise sont également disponibles dans le document d'orientation ci-joint.

Encore une fois, nous vous remercions de rejoindre le Pacte mondial. Nous sommes impatients d'entendre vos idées et expériences, et vous encourage à partager vos opinions avec nous. Nous sommes prêts à soutenir vos efforts pour adopter les dix principes universels et de contribuer à une économie mondiale plus durable et inclusive.

Cordialement,

Lise Kingo
Directeur exécutif
United Nations Global Compact